

EXPÉDITEUR

Jean Dupont 123 rue de la République 75001 Paris

DESTINATAIRE

À l'attention de **Boutique Tech** 456 Avenue du Commerce 69000 Lyon

Mise en demeure de mise en conformité d'un bien non conforme

Réf. légales : Articles L.217-3 et <u>L.217-7</u> du Code de la consommation

Madame, Monsieur,

Le 01/01/2025, j'ai acheté auprès de votre société le produit suivant : Smartphone XYZ (commande n°CMD-2025-001), pour un montant de 599,99 €.

Or, ce bien présente aujourd'hui un défaut de conformité caractérisé par : la batterie se décharge bien plus vite qu'annoncé, et ce malgré une utilisation basique.

Base légale: Conformément aux articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation, je vous mets en demeure de procéder, sans frais, à la réparation ou au remplacement de ce bien dans un délai de **14 jours calendaires** à compter de la réception de ce courrier.

Charge de la preuve — art. L.217-7 : le défaut étant apparu dans le délai de 24 mois à compter de la délivrance, il est présumé exister au jour de celle-ci. En conséquence, il vous appartient d'apporter la preuve contraire.

↑ Conséquences en cas de non-réponse :

Faute de réponse satisfaisante dans ce délai, je me réserve le droit d'engager toute action utile, notamment auprès de la DGCCRF, d'associations de consommateurs ou par voie judiciaire.

Dans l'attente de votre retour rapide, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean Dupont

